

PV CHSCT Extraordinaire 1 Avril 2011

Mr Wallerand, Mr Dumabin, Mme Bourgeois (excusée), Mme Gelabale (excusée), Mlle Ramin, Mlle Morvan (excusée), Dr Hamot (excusée), Mr Boulangeot (absent), Mr Dan (excusé).

Organisations syndicales :

Mme Cocles CGT Air France/UGICT/CGTG

Mr Maes CFDT Groupe Air France SPASAF

Mr Polynice Clair CFE-CGC Air France

Mme Henry SG-FO-AF

Mr Coupan CFE-CGC

Présents mais ne figurant pas sur la liste (omission) : Mr Maricot et Mr Zami

Légende :

Chsct (normal)

Direction (italique gras)

(Maes) L'appel est fini ? Si je comprends bien les autres représentants syndicaux ont disparus ? **Sont représentés en CHSCT uniquement les représentants des syndicats représentatifs.**

Et ceux qui ont des élus ne le sont pas ?

Uniquement ceux qui sont désignés représentatifs à l'issue des résultats au premier tour du CE.

Il me semblait que c'était CE et DP(Maes). Pourtant Il n'y a pas encore eu d'élections CHSCT. (Coclès)
La loi s'applique au moment des élections et impacte toutes les instances sauf le dialogue social.

1) Présentation de restitution du 2^{ème} étage Bâtiment 3.

Avez-vous reçu le rétro-planning, plan actuel et aménagements futurs ?

Avons bien reçu mais dans la précipitation (Coclès).

Alors nous prendrons le temps. (Lecture du planning)

Que veulent dire les dates comme celles de la signature avec le CTIG (Comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe) au 3 avril ? (Ramin).

C'est un planning prévisionnel sur l'idéal. La réussite d'une étape conditionne l'exécution de la suivante.

Je regrette que le CHSCT n'ait pas pu pleinement jouer son rôle. Son rôle de prévention, de prise d'avis auprès des salariés, les surfaces, les minimas, les normes et d'apport de modifications. Nous avons assisté au dernier CHSCT à une présentation sans plans alors qu'on aurait pu nous les transmettre avant leur finalisation. Et d'après le planning on est très serrés. À quel moment le CHSCT peut-il jouer son rôle ?

(Maes)

Il est important que l'on prenne tout le temps qu'il faut pour identifier dès aujourd'hui les points délicats que nous pourrions identifier et les prendre en compte dans le déroulement des travaux. De plus le secrétaire pourra écrire au président du CHSCT pour alerter sur les choses auxquelles nous n'aurions pas pensé aujourd'hui. Voilà ce que je propose en tant que Délégué Régional.

Encore toujours dans la rapidité et vous nous dites que nous avons le temps.

Vos remarques sont exactes et nous les retiendrons pour de futures fois.

Est-ce que la Direction d'AF a le droit de commencer des travaux sans passer par les étapes de présentation et de consultation dans les délais normaux ? Nous sommes ici dans un CHSCT Extraordinaire, je ne crois pas que ce soit le bon choix car ici pas de danger, pas de situation grave et pas d'accident. Un Extraordinaire pour des plans merci mais nous sommes dans l'erreur. Vous n'avez pas le droit de commencer des travaux sans la consultation du CHSCT et je m'appuie sur les informations de l'Inspection du Travail. Ici pas d'avis, pas de recul nécessaire, d'analyse des plans, ni de contre propositions d'amélioration et ceci s'assimile à un délit d'entrave. Il faut arrêter de mal faire les choses. Le plus choquant c'est le planning sous sa forme actuelle qui n'est pas en phase avec la réalité possible dans le respect de la Loi. D'accord, c'est un prévisionnel mais au moins qu'il soit calqué sur quelque chose de faisable ! Vers quoi allons nous ? (Dumabin)

Pour revenir à Légitimus on était sur (...)

Et la réponse à mes questions ! Parce que tu parles de Légitimus là...

Oui mais je répond. Ici on reproduit les bureau à l'identique à un autre endroit c'est une translation et l'ergonomie travaillée est conservée. Les espaces sont conservés. C'est cela l'idée.

C'est une démarche dont on parle depuis longtemps. Nous avons travaillé avec les architectes, les salariés et les responsables de services et il était difficile de vous les présenter à temps. Il s'agissait d'être très réactifs sur une opportunité comme celle là car le CTIG à l'obligation de trouver des espaces...

Réponse inacceptable. On aurait pu faire ce travail là bien avant qu'un acquéreur arrive. Surtout si c'est une démarche dont on parle depuis longtemps (Maes).

Entre le moment où on a dit non au Sictom (premier acquéreur, optique provisoire) et aujourd'hui nous avons beaucoup avancé.

Nous reconnaissons que le délais est court mais le plus important n'est-ce pas l'enjeu (pour le Personnel et financier) ? À laisser passer cette opportunité nous risquons de le regretter...

Il y a de toute façons un problème de fond et aussi au niveau de la chronologie présentée comme on vous le répète il faut informer le CHSCT ensuite information et consultation. Sur le planning établi les travaux vont se faire alors que les travaux auront déjà commencé (Polynice).

Oui, aujourd'hui on vous informe et on vous présente des plans. Les travaux commenceront la semaine prochaine. Si on identifie aujourd'hui des points à corriger on les corrigera et la

consultation aura lieu en même temps que celle pour la transformation de la Délégation pour le 15 avril. Il suffit (en deux heures) d'analyser les plans et de voir les modifications à apporter. Ce ne serait pas une bonne chose de modifier le planning. Cela pourrait leur mettre encore plus la pression (avec le risque de perdre le client) si on leur demandait de repousser les délais d'installation.

Interruption de séance (analyse de l'objet de la convocation, enjeux et textes légaux).

Reprise de la réunion.

Les membres du CHSCT souhaitent présenter une motion.

Motion présentée par les membres élus du CHSCT :

Nous sommes conscients de l'urgence et de l'impact financier de cette opération.

Cependant, nous souhaitons que soient respectées les procédures de consultation du CHSCT dans les délais légaux impartis.

Nous dénonçons le caractère dit « extraordinaire » de ce CHSCT pour autant, nous acceptons la présentation de *Restitution des locaux du 2^{ème} étage Bat 3* tel que stipulé dans l'ordre du jour à la seule condition d'opérer la consultation et le début des travaux dans les délais légaux.

En ce sens, nous discuterons des plans et des améliorations aujourd'hui, et ensuite Présentation et Avis le 15 avril avec un démarrage des travaux le 16 avril 2011. Ensuite ce sera de savoir si le CTIG accepte ou pas ce report. C'est un risque.

Une motion au CHSCT n'a pas la même valeur qu'une motion présentée en C.E. toutefois nous allons procéder au vote de celle-ci.

Nous tenons à être en phase avec les textes légaux et vous demandons d'en informer le CTIG.

Vote de la motion :

2 membres présents

2 votes Pour

3 associations au vote Pour.

Présentation du Projet de déménagement. (Zami)

Observations :

Deuxième vers premier :

Un regard sur les postes KZ, KZ, YE, RT, AB séparation par meubles bas ; l'espace dédié à chaque poste n'est pas mentionné. ***En consultation nous vous donnerons les espaces dédiés à chaque poste.***

Séquences inaudibles de la réunion non retranscrites.

Nous ne voyons pas l'espace dédié à l'assistante sociale : un espace hybride qui rend bien des services (Dumabin).

Cet espace sera transféré au Rdc du Bâtiment 7 nous y reviendrons.

Séquences non-enregistrées de la réunion non retranscrites.

Salle de réunion Directeur Commercial > Rdc: Combien de personnes simultanément peuvent utiliser cet espace de réunion (normes)? ***Les réunions DC ont lieu dans le bureau du DC (17m2). L'idée est faire une petite table ronde ce qui permet à l'ensemble du plateau de bénéficier de cet espace.***

Dimension de la salle réunion est surprenante les normes sont peut-être respectées mais nous perdons en efficacité dans une salle aussi petite. Attention au confinement.

Remarque pour les visites est-il prévu un visiophone ? ***Personnes « extérieures » = visiophone avec plusieurs services destinataires. Accès interne = uniquement pour le personnel par le badge.***

Ce qui va changer pour l'accès salle détente c'est l'entrée sortie libre qui sera par validation badge.

Concernant l'accueil il sera adapté afin de bien recevoir.

Que deviennent les espaces d'information syndicale ? ***Si c'est un espace d'affichage la logique voudrait qu'on n'en fasse pas un espace d'attente. Il peut imaginer de réaliser des aménagements (à voir avec l'architecte). Ou un transfert des affichages dans les espaces privatifs plutôt que dans les espaces d'accueil (Phémus).***

Les codes d'accès sont inchangés depuis 4 ans (Ramin). **Ca sera l'occasion de le faire.**

Bat7 :

Séquences inaudibles de la réunion non retranscrites.

Précisons que le nouveau bureau du CE se déplace le 6 avril et nous tiendrons compte des besoins identifiés.

Espace salle de réunion modulable, 1 grand espace ou 2 espaces grâce aux cloisons acoustiques amovibles. Ceci permet de réserver un espace dédié à l'assistante sociale pour ses permanences.

Local courrier ? **Le local reste en l'état.**

Où s'effectueront les opérations d'Alain Diochot ? **Au même endroit.**

Séquences inaudibles de la réunion non retranscrites.

Postes informatiques ? **2 postes e-services iso 1.**

Nombre de postes e-learning dans ce petit espace ? **Il y aura deux postes de formation au lieu de 4.** La configuration actuelle de la salle e-learning n'est pas pratique le formateur est toujours dans une mauvaise position et le basculement en salle de formation en cas de « e-learning présentiel » n'est pas une solution car il arrive souvent que deux formations s'effectuent au même moment. Concernant le bureau de l'assistante sociale : les salariés font ressortir une demande d'implication plus forte (permanente), nous ne sommes pas voués à rester dans la situation actuelle il faudra prévoir une salle dédiée. On perd presque 2 espaces car salle est polyvalente et sert à d'autres applications. **Nous en prenons bonne note et chercherons des solutions.**

Bureau du CE :

Nous recevons les membres du bureau du CE et une réunion est prévue vendredi.

Normalement il doit y avoir une permanence dans l'enceinte de l'entreprise. Le local au Fret est juste un arrangement (Maes). **C'est tout à fait à discuter. Toutes les hypothèses sont à examiner ; pourquoi pas le bureau mutuelle.** L'« agent mutuelle » n'est même au courant on aurait pu faire mieux.

GP :

Avez vous une solution pour l'accueil des Gp, pas seulement les retraités mais aussi les agents d'autres escales ?! **Ceci sera étudié.**

Voir dispositif avec carte airfrance>remise de « pass »>restitution du « pass ». **Prévoyons peut-être un e-Corner à aéroport.** Et un espace Gp dans le couloir ? **Le syndic n'est pas favorable.** Peut être un espace dans l'agence car ce n'est pas une bonne chose de laisser actuellement la porte ouverte. **Complètement d'accord pour ce qui est de la porte. Il s'agit d'une piste à travailler avec le RH.** Peut-on recycler les Squizz avec cette vocation? C'est déjà le cas à Orly. **Vous avez bien exprimé le problème nous en tiendrons compte.**

Boite à lettres :

Transférées sur la façade de l'« espace copieur ». Prévoir l'ergonomie pour tous vis à vis de l'élévation de celles-ci.

Séquences inaudibles de la réunion non retranscrites.

Fin de réunion.